

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## Autorité nationale des jeux

---

### DÉCISION N° 2024-116 DU 30 MAI 2024 PORTANT AJOUT D'UN NOM DE DOMAINE POUR L'ACCÈS À L'OFFRE DE JEU DE LA SOCIÉTÉ BCFR2

Le collège de l'Autorité nationale des jeux ;

Vu la loi n° 2010-476 du 12 mai 2010 modifiée relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne, notamment son article 24 ;

Vu le décret n° 2010-482 du 12 mai 2010 modifié fixant les conditions de délivrance des agréments d'opérateur de jeux en ligne, notamment ses articles 5 et 10 ;

Vu l'arrêté du 27 mars 2015 portant approbation du cahier des charges applicable aux opérateurs de jeux en ligne, notamment son article 5.1 ;

Vu la demande d'ajout de nom de domaine déposée le 1<sup>er</sup> avril 2021 par la société BCFR2 pour l'accès à son offre de paris sportifs en ligne ;  
Vu les autres pièces du dossier ;

Après en avoir délibéré le 30 mai 2024,

Considérant ce qui suit :

1. Le 3 avril 2024, la société BCFR2 a déposé une demande d'ajout de nom de domaine pour l'accès à son offre de paris sportifs en ligne.
2. L'instruction de cette demande a permis de vérifier que le nom de domaine sollicité, à savoir « *circusbet.fr* », répond aux exigences spécifiques encadrant l'utilisation des noms de domaine par les opérateurs agréés, notamment en ce qu'il comporte une terminaison en « .fr » et bénéficie d'un certificat d'enregistrement.

### DÉCIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** : La société BCFR2 est autorisée à rendre accessible son offre de paris sportifs en ligne exploitée au titre de l'agrément numéro 0059-PS-2022-07-07 depuis le nom de domaine additionnel suivant : « *circusbet.fr* ».

**Article 2 :** Le directeur général de l'Autorité nationale des jeux est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société BCFR2 et publiée au *Journal officiel de la République française* et sur le site Internet de l'Autorité.

Fait à Issy-les-Moulineaux, le 30 mai 2024.

**La Présidente de l'Autorité nationale des jeux**

**Isabelle FALQUE-PIERROTIN**

*Décision publiée sur le site de l'ANJ le 5 juin 2024*